L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 456 Yellowknife, NT, X1A 2N4 Volume 29 numéro 43, 7 novembre 2014



À l'école Allain St-Cyr le 31 octobre, c'était la fête de l'imaginaire, le temps pour les élèves, les professeurs et le personnel, de s'imaginer autrement. Un succès! (Denis Lord)

Enseignement du français

L'accès est interdit aux Métis ténois

« Les Métis ont le droit d'aller à l'école francophone s'ils le souhaitent » — Bill Enge

Denis Lord

La lecture que fait le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de l'article 23 de la *Charte des droits et libertés* empêche l'accès à l'école francophone pour les Métis ténois, même s'ils revendiquent leur héritage français.

À Hay River, le fils de Franziska Ulbricht fait partie de ceux-ci. Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) lui a refusé en septembre dernier l'accès à la maternelle de l'école Boréale de Hay River, même s'il avait précédemment fréquenté les programmes préscolaires pour les trois et quatre ans de cet établissement. Bien que le fils de Franziska soit né en Allemagne, son père est métis, mais la transmission du français dans la famille s'est arrêtée il y a deux générations. À l'école de Saskatchewan où la grand-mère de l'enfant a fait ses classes, affirme Franziska Ulbricht, on lui interdisait de parler français.

C'est pour que son fils puisse retrouver une partie de ses racines que Franziska Ulbricht désirait qu'il fréquente l'école Boréale. Elle invoque aussi d'autres raisons. « C'est une très bonne école, affirme-t-elle, avec une très bonne équipe d'enseignants en qui j'ai confiance. Mon fils apprend déjà l'allemand et l'anglais à la maison et je suis certaine que la présence du français à l'école, non seulement la langue, mais aussi la culture, créée un environnement de diversité qui est favorable au développement du cerveau. »

Franziska Ulbricht n'avait pas de papiers prouvant l'ascendance métisse de son enfant, mais a fait parvenir toutes les informations qu'elle possédait au MÉCF. « La fonctionnaire du ministère m'a dit qu'elle n'avait pas reçu ces informations, de dire Franziska Ulbricht, mais que ça n'aurait pas fait de différence parce que l'ascendance métisse était trop éloignée pour que mon enfant soit considéré comme un ayant droit. »

Le MÉCF n'a pas fait suite à la demande de *L'Aquilon* de parler avec cette fonctionnaire.

Retour aux sources

Selon le recensement 2011 de Statistique Canada, parmi tous les provinces et territoires canadiens, c'est aux TNO que les Métis constituent le plus haut pourcentage de la population. Or, d'après le directeur de l'école Boréale, Stéphane Millette, et le président du Conseil métis du Slave Nord, Bill Enge, ils sont de plus en plus nombreux à vouloir renouer avec leurs racines francophones. Louise Gordie, de la Fédération métisse du Manitoba, constate un intérêt croissant pour l'ensemble des langues michifs. La gestionnaire des communications de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) affirme que c'est en Ontario que ce retour aux sources est le plus favorisé. « On a mis en place des mesures pour réduire l'écart entre les notes des élèves autochtones et celui des autres élèves, résume-t-elle, et prévenir leur décrochage. Dans ce cadre, des mesures favorisent l'accès des Métis aux écoles francophones, [et] avaient fourni beaucoup de ressources et de programmes. »

Les Métis et les descendants des familles francophones arrivées aux TNO dans les années 50 ou 60 forment plus de la moitié de la population de l'école Boréale, selon Stéphane Millette. Toutefois, la plupart y sont entrés avant que la Commission scolaire francophone des TNO (CSFTNO) ne perde son droit de gestion des admissions, en 2008. « La politique d'admission de la Commission, explique le directeur de Boréale, va au-delà de l'article 23 : on accepte par exemple ceux qui sont d'héritage francophone, ceux qui auraient fréquenté une école d'immersion. »

Cette politique épouse la notion de justice réparatrice contenue selon certains dans l'article 23, et qui, selon Valérie Morand, sera au cœur du procès en Cour suprême du Canada opposant

Métis

Suite en page 2

Métis

Suite de la une

le gouvernement du Yukon à sa commission scolaire francophone. Pour remédier au cas des générations perdues, ajoute-t-elle, on permet en Nouvelle-Écosse à un jeune d'aller à l'école francophone si ses grands-parents parlaient français, même si ses parents, eux, ont perdu la langue.

Une autre lecture

Mais la lecture que fait le gouvernement de l'article 23 est beaucoup plus stricte. Combien de citoyens d'origine métisse en sont exclus? Aucun chiffre n'est disponible pour l'instant. Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation des TNO refuse même de dévoiler à combien d'élèves il a interdit l'accès aux écoles francophones, et combien de cas ont été portés en appel. La porte-parole du ministère allègue que cette information briguerait le droit des familles à la confidentialité.

Selon Stéphane Millette, plusieurs des admissions aux écoles francophones refusées par le MÉCF concernaient des Métis. Dans deux cas, ces personnes auraient fait par elle-même appel de la décision, avec succès.

Le député de Hay River, Robert Bouchard, connait dans sa circonscription « deux ou trois familles métisses » touchées par le refus du gouvernement de les admettre à l'école Boréale. L'une d'entre elles, comme Franziska Ulbricht, a demandé son aide. « Au ministère de l'Éducation, rappelle-t-il, on m'a dit qu'on avait besoin de plus de preuves de l'héritage francophone de ces personnes pour qu'elles soient admises à Boréale. » L'information est contradictoire.

Une pétition en anglais est en ligne sur le site de l'Assemblée législative des TNO réclamant la fin des restrictions sur l'admission à l'école Boréale.

Une langue à reconquérir

« Le français était la première langue des Métis, rappelle le président du Conseil métis du Slave Nord, Bill Enge. Mais beaucoup l'ont perdu. La langue maternelle de ma mère était le français. Mais à l'école de jour et puis au pensionnat, on lui a interdit de le parler. » Aujourd'hui, Bill Enge a quelques neveux et nièces qui fréquentent une école d'immersion de Yellowknife. « Ils semblent satisfaits de cet arrangement, résume Bill Enge. Je n'ai jamais eu de plaintes de mes membres concernant le déni d'apprendre le français. Je n'étais pas conscient que le droit d'aller à l'école française avait été enlevé et placé dans les mains du ministère de l'Éducation sur une base discrétionnaire. Je crois que les Métis devraient avoir le droit d'aller à l'école francophone s'ils le souhaitent. C'est une bataille juridique que les Métis devront peut-être mener. »

Franziska Ulbricht attend la décision de la Cour d'appel des TNO en espérant que celle-ci lui permette d'envoyer son fils à l'école francophone.

Rapport du Conference Board du Canada

Bouger plus ferait économiser des milliards

OTTAWA - Il suffirait de convaincre seulement 10 pour cent des adultes canadiens de passer moins de temps en position assise et de bouger plus pour réduire de 2,6 milliards $ les coûts de soins de santé au pays et injecter 7,5 milliards $ dans l'économie canadienne d'ici à 2040, affirme un rapport du Conference Board du Canada

Ce rapport, intitulé *Activons-nous! L'incidence économique d'une réduction de l'inactivité et de la sédentarité*, a été publié vendredi par le Conference Board et ParticipACTION.

Le rapport estime que les avantages se feraient sentir dès 2020 si, à compter de 2015, 10 pour cent des Canadiens passaient moins de temps assis, marchaient plus chaque semaine et augmentaient leurs activités physiques quotidiennes.

L'étude révèle que la prévalence des maladies chroniques débilitantes serait ainsi réduite au cours des 25 prochaines années - avec notamment une réduction de 222 000 cas d'hypertension, 120 000 cas de diabète, 170 000 cas de maladies du cœur et 31 000 cas de cancer.

De telles réductions du nombre de maladies chroniques auraient une incidence énorme sur les dépenses en soins de santé - avec des économies de 45 millions $ en 2020, de 126 millions $ d'ici à 2030 et de 167 millions $ d'ici à 2040 - soit l'équivalent de 2,6 milliards $ d'économies en dollars d'aujourd'hui.

En plus de prédire une diminution des maladies chroniques, la mortalité prématurée diminuerait de 2,4 pour cent d'ici à 2020 seulement, ce qui représenterait plus de 6600 vies sauvées, d'après le rapport.

« La réduction de la mortalité prématurée et, dans une moindre mesure, la baisse du nombre de personnes en congé d'invalidité et la diminution du nombre de journées perdues pour cause d'absentéisme signifient qu'il y aurait plus de travailleurs dans la population active, a déclaré Thy Dinh, chercheuse principale au Conference Board du Canada. En conséquence, l'activité économique bénéficierait d'un formidable coup de pouce. L'amélioration de l'état de santé des Canadiens grâce à une activité physique accrue et à une réduction de la sédentarité pourrait mener à des vies plus longues et en meilleure santé, et les gains de productivité prévus constitueraient un avantage considérable pour le pays tout entier. »

Selon le rapport, le produit intérieur brut du Canada augmenterait de 230 millions $ en 2020, de 931 millions $ en 2030 et de près de 1,6 milliard $ d'ici à 2040 - soit une augmentation cumulée de 7,5 milliards $ sur l'ensemble de la période -, avec cette modeste augmentation du niveau d'activité physique des Canadiens et une réduction de leur sédentarité.

Les Canadiens passent la majeure partie de leurs journées en position assise et ils ne bougent pas assez, une recette qui entraîne l'apparition de l'hypertension, du diabète et même de la mortalité prématurée, a déclaré le docteur Mark Tremblay, directeur de la recherche sur les saines habitudes de vie et de travail à l'Institut de recherche du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario et membre du groupe consultatif en recherches de ParticipACTION.

« Ces nouvelles conclusions démontrent que des changements modestes et réalisables de comportement en matière d'exercice peuvent mener à des améliorations substantielles de la santé, et que l'on aurait intérêt à les adopter », a-t-il dit.



En collaboration avec Radio Taïga

Assemblée législative

Le caucus de la 17e Assemblée législative a suivi les recommandations d'une commission indépendante sur la rémunération et les avantages sociaux des députés. Le salaire de ces derniers ne sera pas augmenté pour l'instant. La commission était présidée par Geoffrey Wiest. En faisaient également partie Gregory Nyuli et l'ancien député de Mackenzie Delta, David Krutko.

Jury

La présidente de la Société régionale inuvialuite, Nellie Cournoyea, et le président de la Société Makivik, Jobie Tukkiapik, ont joint le Comité de sélection qui choisira les lauréats du Prix inspiration arctique. D'une valeur totale de 1 million de dollars, le Prix inspiration arctique souligne le travail réalisé par diverses équipes pour recueillir des connaissances sur l'Arctique et pour utiliser ces connaissances dans des applications pratiques dans l'intérêt de l'Arctique canadien et de ses populations.

Transport

L'Arctic Institute a analysé de manière exhaustive le potentiel des voies de commerce maritimes de l'Arctique, en particulier celui du Passage du Nord-Ouest. Selon le bureau d'information du Passage du Nord-Ouest, seulement 41 bateaux auraient traversé le passage au complet. L'Arctic Institute conclut en disant que le passage est appelé à être de plus en plus utilisé dans le futur, particulièrement pour l'exportation des hydrocarbures russes, mais pas suffisamment pour en faire un axe majeur de transport.

Fibre optique

Le ministre des Finances, Michael Miltenberger, a annoncé hier la signature d'un contrat avec la firme Northern Lights pour concevoir, construire, financer et exploiter le réseau de fibres optiques de la vallée du Mackenzie. Le contrat est valide pour une durée de 20 ans. D'une longueur de 1 400 kilomètres, le réseau devrait être terminé au milieu de l'année 2016. Scott Lyons, un administrateur de Ledcor, la maison-mère de Northern Lights, a affirmé que c'était un projet historique excitant, avec plusieurs défis techniques et logistiques.

Augmentation des capacités

La compagnie Northwestel a augmenté depuis le 1er novembre les capacités d'usage d'internet dans la plupart de ses forfaits sans en augmenter le prix. La capacité d'usage de la bande passante a augmenté dans certains cas jusqu'à 40 % dans les forfaits de DLS et de câble au Yukon, aux TNO, et dans le Nord de la Colombie-Britannique.

Mines

Le ministère de l'Administration des terres a annoncé le 4 novembre que le gouvernement des TNO adopte les recommandations du Bureau d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie. Ces recommandations permettent à De Beers d'amender sa licence d'utilisation des eaux pour sa mine de diamants de Snap Lake.

Musée

Dans le cadre de ses rendez-vous Les beaux dimanches en famille, le Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles offre le 9 novembre, en français, une activité de découverte sur les mœurs des oiseaux de proie des TNO. L'activité est animée par Rosalie Davreux et aura lieu de 14 h à 16 h.



Fédération franco-ténoise

Le déficit presque effacé

Le Jeanne-Dubé à France Benoit

Denis Lord

Le passé, le présent et le futur se sont croisés le samedi 1er novembre à l'assemblée générale annuelle de la Fédération franco-ténoise, alors que l'heure était à la fois au bilan et à la perspective.

Le président de la Fédération, Richard Létourneau, s'est déclaré particulièrement fier de son équipe sur le plan budgétaire. Le déficit accumulé il y a trois ans est presque entièrement effacé. L'excédent des produits par rapport aux charges se chiffrait en mars 2014 à 16 651 $, une baisse de 50 000 $ par rapport à 2013. Par contre, le solde des actifs nets se solde à 174 343 $ pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014, une augmentation de près de 20 000 $ en regard de l'année précédente.

Pour 2014-2015, la FFT bénéficiera d'un financement de 280 480 $ provenant de Patrimoine canadien, conditionnel à l'appui aux activités en région. Les salaires et avantages sociaux connaitront une diminution de près de 123 000 $ pour se chiffrer à une somme évaluée à 356 442 $. Cette diminution, a expliqué le directeur général de la FFT, Jean de Dieu Tuyishime, est due à l'élimination de chevauchements dans les postes de travail.

La délégation d'Inuvik a participé à la réunion via un appel conférence. Une tempête de neige à Inuvik les a retenu dans le Delta.

Résolutions et priorités

Lors de l'AGA, le président de la FFT, Richard Létourneau, a présenté deux résolutions, qui ont été acceptées à l'unanimité. Il a été résolu qu'une lettre soit envoyée au ministère fédéral des Travaux publics afin de lui demander comment avance la mise au point d'une politique interne reconnaissant les besoins des communautés de langues officielles en situation minoritaire lors de la vente de bâtiments excédentaires. Une copie de cette lettre sera envoyée au commissaire aux langues officielles du Canada et au président du Conseil du Trésor.

Dans un second temps, il a été convenu que la FFT rédigera des recommandations visant l'amélioration du travail du commissariat aux langues officielles des Territoires du Nord-Ouest et que ces recommandations seront soumises et à la commissaire — que la FFT désire rencontrer — et au président de l'Assemblée législative.

Pour ce qui est des priorités de l'an prochain, la FFT procédera à une évaluation systématique des résultats du Plan de développement global 2010-2015. Simultanément, la FFT renouvellera son cahier de politiques et ses orientations stratégiques au cours de la prochaine année, tout en tenant compte des mandats de ses membres et de ses partenaires communautaires, ainsi que « des enjeux émergents dans ses interventions avec les instances gouvernementales ».

Les postes vacants de premier et de second vice-présidents au conseil d'administration de la FFT ont été respectivement pourvus, sans opposition, par Frédéric Deschênes et Alexandre Larouche.

Implication

Le prix Jeanne-Dubé, qui témoigne de l'engagement d'hommes et de femmes envers la francophonie ténoise, a été remis à la cinéaste France Benoit. France Benoit est arrivée en 1989 à Yellowknife, comme conseillère politique et gestionnaire au sein du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation. Elle quitte la fonction publique 12 ans plus tard pour se consacrer à la réalisation de documentaires. Elle a également siégé aux conseils d'administration de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, du Conseil de développement économique des TNO et du Collège nordique francophone.



Sofia et Klaudia, toutes deux de Hay River, ont reçu le 31 octobre leur certificat de citoyenneté canadienne. Sofia est d'origine philippine mais a demeuré à Dubaï avant d'arriver au Canada. Quant à la nouvelle agente culturelle de l'AFCHR, elle est d'origine allemande. (Denis Lord)

Éditorial


Alain Bessette

Question de réparation

C'est en 2008 que le gouvernement des TNO a décidé de réduire le pouvoir de gestion de la Commission scolaire francophone. À l'époque, il était clair que cette décision avait été prise simplement en représailles contre la Commission scolaire en raison de sa poursuite judiciaire pour obtenir un traitement équitable dans les écoles francophones (voir l'éditorial du 20 juin 2008).

C'était en 2008, et alors que la cause avance tranquillement dans le système judiciaire, chaque année, de jeunes élèves se font rabrouer par le gouvernement territorial.

Y a-t-il un autre pays dit civilisé où un gouvernement peut s'en prendre impunément aux droits des enfants? Je ne crois pas!

Cela fait maintenant six ans que ces abus gouvernementaux ont lieu et il faudra encore patienter avant que le litige soit réglé par la cour ou que quelqu'un au Conseil des ministres se découvre un sens minimum de la justice et fasse cesser ces injustices.

Une notion importante de ces causes et des droits de gestion concerne le caractère réparateur des droits scolaires protégés par la constitution canadienne. La raison est simple : les années de droits des francophones brimés par la majorité anglophone doivent être compensées par des actions gouvernementales qui visent à réparer les torts historiques causés à des générations de jeunes francophones. Ces torts étaient tellement graves que les taux d'assimilation frôlaient les 80 % dans certaines régions du pays. C'était le cas aux TNO.

Dans notre système de « deux poids, deux mesures », le gouvernement empêche certains jeunes l'accès aux écoles de langue française tout en acceptant que des élèves francophones s'inscrivent dans des écoles anglophones. Il s'agit pour moi d'un des aspects les plus dommageables de cette cause. Le gouvernement encourage l'assimilation.

Et les enfants dans tout ça? Qu'adviendra-t-il de ces élèves qui se voient interdire d'apprendre le français?

Plusieurs sont définitivement perdus, surtout ceux qui se retrouvent désormais en cinquième ou en sixième année et qui seront peut-être en neuvième ou en dixième année lors du jugement de la Cour suprême. Il faut cependant espérer que la cour saura déterminer les mécanismes réparateurs pertinents pour tenter de sauver les meubles et d'appuyer ces jeunes élèves assimilés.



Découvert lors d'une ballade, à trois pas du centre-ville, ce paysage fantômatique où trône le chevalement Robertson, figure iconique de Yellowknife, repère des voyageurs. (Denis Lord)



C.P. 456, Yellowknife, NT, X1A 2N4
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-6663
Hay River : 77A Woodland Drive, Hay River (TNO)
Tél. : (867) 875-8808
Courrier électronique : aquilon@internorth.com
Sur le web : www.aquilon.nt.ca

Directeur : Alain Bessette
Journalistes : Denis Lord
Correction d'épreuve : Anne-Dominique Roy

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 750 exemplaires. L'Aquilon est la propriété des Éditions franco-ténoises/L'Aquilon et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. L'Aquilon est membre de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.





Représentation commerciale nationale
Lignes Agates Marketing
1-866-411-7486



Vols internationaux d'Air Canada

Faut-il changer la *Loi sur les langues officielles*?

Jean-Pierre Dubé (Francopresse)

La demande de compensation contre le délinquant le plus systémique du régime linguistique a été rejetée. Mais la Cour suprême insiste : Air Canada doit remplir ses obligations sur tous ses vols.

Après 15 ans de lutte, une dizaine de plaintes et plusieurs procès, Michel et Lynda Thibodeau d'Ottawa devront se passer de dédommagement financier et se contenter d'une lettre d'excuses.

« Ça fait quelque temps que la Cour suprême n'a pas entendu une cause qui concerne à la fois les francophones du Québec et du Canada, soutient le juriste Mark Power. Le jugement s'applique à tous et affecte le statut du français. Il y a lieu d'être déçu.

« Depuis le 28 octobre, affirme-t-il, on a une mesure de redressement de moins. Sur les vols du Québec à la Floride, par exemple, il n'y aura pas de compensation pour les violations au droit d'être servi en français. »

Voici le fond de la cause : à quels types de conséquences le transporteur devrait-il faire face pour ses manquements à la *Loi sur les langues officielles* (LLO)?

Compte tenu des infractions systémiques d'Air Canada, la Cour fédérale avait accepté en 2011 le principe des dommages et intérêts en accordant 12 000 $ aux requérants. Mais l'appel avait infirmé la décision en niant le caractère généralisé des délits et limitant les conséquences pour le transporteur à des excuses. La Cour suprême confirme : seuls les vols intérieurs peuvent donner droit aux indemnités prévues par la loi.

« La Cour n'a fait qu'interpréter la loi, précise Me Power. Mais le jugement pourrait mener à un amendement. La Cour a reconnu le droit à des redressements monétaires sur les vols domestiques. Ce n'est pas normal que ce soit différent pour les vols internationaux. Il suffirait de statuer que la loi l'emporte sur la Convention de Montréal (1999) sur le transport aérien. »

Au moment de la privatisation en 1989, Air Canada s'était engagée à respecter la LLO. Mais entre 2006 et 2013, ses pratiques ont généré 858 plaintes au Commissaire aux langues officielles et des mentions continuelles dans les rapports annuels de Graham Fraser.

Pour Mark Power, « la seule façon de faire bouger les choses est de punir le contrevenant. Imposer des amendes sévères à une société à but lucratif, ça affecte le profit. Il faut encourager les gens à se plaindre, c'est le seul remède qu'il nous reste. »

Tous les intervenants dans ce dossier s'accordent sur la nécessité de continuer à dénoncer les pratiques d'Air Canada. « C'est toujours un mystère pour moi qu'ils ne changent pas malgré les technologies qui existent, a déclaré Graham Fraser au *Devoir*, et le fait que plus de Canadiens que jamais sont bilingues. »

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) se réjouit de la reconnaissance par le tribunal du statut quasi constitutionnel de la loi et du rôle essentiel du commissaire.

« Le jugement n'a pas d'impact sur les plaintes concernant les vols au Canada, souligne la présidente Marie-France Kenny. Je ne voudrais pas que les gens arrêtent de déposer des plaintes. Il y a beaucoup de gens qui ne prennent pas la peine, mais c'est important de continuer à le faire. »



Lettre ouverte en réponse à votre article « Garderie Plein Soleil, L'attente et l'article 23 »

Je découvre avec stupeur un article sur la Garderie Plein Soleil et moi dans l'édition de *L'Aquilon* du 31 octobre. Vous faites état d'un conflit qui n'existe pas et d'une situation communautaire qui, à preuve du contraire et à ce que j'en sache, n'en est pas une.

Vous relatez en effet une discussion téléphonique que vous avez sollicitée et au cours de laquelle j'avais bien précisé ne pas vouloir être nommé et vouloir encore moins faire de vagues ou de remous politiques, car cette situation, pour autant que je sache, ne concerne pour l'instant que la garderie et moi. Cette situation n'est pas conflictuelle et, dans la mesure où elle ne touche personne d'autre, ne mérite aucune couverture médiatique. Ce n'est même pas un fait divers.

Je n'ai que des louanges à faire à la garderie, son personnel et ses responsables, lesquels font admirablement un travail difficile et parfois pénible qui demande énormément de responsabilité et de souplesse, ce dont ils s'acquittent avec talent. Je suis pleinement conscient des difficultés de gestion de la garderie et je respecte les règlements avec lesquels ils doivent jongler, tout en donnant aux enfants soins, direction et amour. Ils ont même su accommoder mon désir d'accompagner mon enfant pour faciliter la transition depuis la maison, ce dont je leur suis particulièrement reconnaissant étant donné les difficultés potentielles que cela pourrait causer.

Les questions de l'article 23 ont depuis été réglées en ce qui me concerne et ma seule amertume vient du fait que l'on ne m'a annoncé que quinze jours avant que ma fille ne doive commencer à plein temps qu'il me faudrait me débrouiller pour encore un an, alors que nous étions inscrits plus de deux ans auparavant. Il est vrai qu'à ce jour je cherche toujours et en vain une solution acceptable pour mon enfant. Je suis aussi déçu que la garderie n'ai pas fait suite à ma requête de rassembler les parents sur la liste d'attente pour que nous trouvions ensemble une solution, même intérimaire, pour donner à nos enfants un encadrement francophone — mais ils ont leurs raisons j'en suis sûr et je leur fais confiance et les respecte. En revanche, je suis leurs conseils et serai présent à l'AGA du 10 novembre.

Je ne voudrais surtout pas que cette liberté que vous semblez prendre ne divise là où vous devriez comprendre, expliquer, communiquer et rassembler. S'il y a un problème avec l'application de l'article 23, il demande beaucoup plus de sérieux et d'attention que ce que vous venez de publier.

Je tiens aussi à présenter publiquement mes excuses aux membres de la garderie que mon caractère franc mais volubile a pu froisser.

Jean-Michel Besquet

Musique

Percussions vocales pour français oral

Sylvain-Henri Simard crée des chansons originales pour les écoles

Denis Lord

Les voies qui mènent au perfectionnement de la langue française sont multiples... et imprévisibles. Parlez-en aux élèves de Whitehorse qui, en octobre dernier, ont participé aux ateliers de percussions vocales de Sylvain-Henri Simard.

Connu pour sa série de CD et ses spectacles *Monde à part*, Sylvain-Henri Simard — alias SHS —, considère qu'il s'agit d'une « nouvelle avenue parfaite pour les jeunes apprenants ». Il avait déjà un peu utilisé la formule au Nunavut et a récidivé récemment au Yukon avec des élèves de huit écoles, de la 2e à la 7e année, dont le français est la langue première ou seconde.

Pour l'occasion, Sylvain-Henri Simard propose aux élèves de transformer des mots en onomatopées en leur soustrayant leurs voyelles. Par exemple, biscotte devient « bsct », « kiwi » se transforme en « kw ». L'utilisation des mots peut-être multipliée à l'infini et le procédé s'enrichit par l'utilisation de différents effets sonores électroniques. L'image des mots utilisés est montrée sur un écran. SHS met également à profit sa formation de batteur en attribuant une onomatopée à chaque partie de celle-ci.

Selon l'agente des Partenariats culturels des programmes en français du ministère de l'Éducation du Yukon, Danielle Bonneau, les ateliers de SHS sont un outil valable et attractif pour l'apprentissage du français. « Les élèves avaient les yeux ronds, rappelle-t-elle. Ils apprennent de nouveaux mots. Sylvain-Henri Simard est un musicien et un enseignant. Il sait s'adapter et trouver le bon rythme pour communiquer avec eux. Il les a aussi fait chanter ses chansons *Huskie* et *Ours polaire*. Il leur a parlé de sa vie dans le Nord. Il est fier d'être francophone et a montré qu'on peut avoir du plaisir en français. »

SHS affirme que les éloges ont été unanimes et qu'on lui a déjà demandé de retourner au Yukon, pour visiter, cette fois, les écoles secondaires. Des écoles albertaines seraient également intéressées.

Chansons identitaires

Outre les percussions vocales, Sylvain-Henri Simard visite également les écoles pour créer des chansons représentatives de celles-ci ou pour donner des spectacles de ses compositions.

Le Franco-Albertain a créé jusqu'à maintenant une trentaine de chansons pour autant d'écoles, du Nouveau-Brunswick à la Colombie-Britannique. Pour Allain St-Cyr, par exemple, il a créé la chanson *Renard du Grand Nord*. Sa plus récente création est pour une école de Red Deer, en Alberta, inaugurée fin octobre. « Les autorités de l'école fournissent un élément d'identification, explique SHS, souvent un animal, et je compose une chanson à partir de là, qui met en valeur les qualités de cet élément et permet aux élèves de se les approprier. La chanson est souvent complétée par une chorégraphie. »

Dans ses spectacles de *Monde à part*, SHS chante en s'accompagnant à la guitare, joue parfois de la batterie. Avec projection de photographies, il parle de cet espace géophysique unique qu'est le Nord, avec sa faune et ses aurores, de son expérience d'enseignant à Iqaluit, de bien d'autres choses encore.

Prochainement...

À temps partiel, Sylvain-Henri Simard travaille à la création de l'ambitieux troisième tome de *Monde à part*. « Il s'agit, explique-t-il, d'un conte d'anticipation scientifique profondément lié au Nord et portant sur des enjeux comme les changements climatiques, la raréfaction de l'énergie fossile, l'intelligence artificielle qui prend un espace accru. La voix sera accompagnée par une imagerie sonore, c'est-à-dire des sons traités à l'ordinateur qui créeront une ambiance. Il y a des personnages définis, un scénario bien avancé. Ça devrait être terminé à la fin de 2015. »



Enseignant, musicien et compositeur, Sylvain-Henri Simard multiplie, au bénéfice des jeunes francophones et francophiles, les propositions où se joignent musique, français et nordicité. (Photo DL)

Photographie

Cueillir la lumière

Une célébration des paysages des Territoires

Carole Musialek présente principalement des photos prises autour de Yellowknife, mais quelques-unes également d'Inuvik et de Tuktoyaktuk. (Carole Musialek)

Denis Lord

C'est à une célébration des paysages d'ici que nous convient Carole Musialek et Patrick Poisson, le samedi 8 novembre à la maison Laurent-Leroux.

« Les Territoires du Nord-Ouest, s'enthousiasme Carole Musialek, sont un endroit fascinant pour la photographie. Beaucoup le disent. La lumière change constamment, mais elle toujours magnifique, quelle que soit la saison, et nous avons ces couchers de soleil qui n'en finissent plus. Et puis il y aussi tous les paysages, les cours d'eau, les routes de glace, les maisons bateaux... »

Enseignant à Hay River et animateur à Radio Taïga, Patrick Poisson se fait plus prosaïque sur sa participation à *Tandem ténois - de la rivière au Foin à l'océan Arctique*. Là où il se trouve, résume-t-il, là se trouve l'inspiration. Dans le cas de l'exposition, le « là » en question sera Hay River, mais aussi Terre-Neuve, réunis par l'amour des contrastes et des couleurs riches, des couchers et des levers de soleil. L'animateur de *Puisque tu m'appelles Poissanto* concède également une prédilection pour la photographie en noir et blanc, mais cette part de sa production ne sera vraisemblablement pas dévoilée à Yellowknife, où il exposera pour la première fois.



Carole Musialek

Reconnaissance

Carole Musialek a grandi dans une famille où la photographie était un passe-temps courant, et parfois même un revenu d'appoint. Elle-même en a pour ainsi dire toujours fait. Elle utilise encore occasionnellement un appareil reflex avec pellicule. « Jouer avec le temps d'exposition du film, rembobiner, tout ça, j'adore », dit-elle. Ce qu'elle aime moins, par contre, c'est passer des heures à retoucher les photographies avec des logiciels, par purisme, un peu, mais peut-être aussi par affinité naturelle avec le plaisir et le défi d'être dehors au bon moment et de reproduire le plus fidèlement possible la beauté d'un instant, l'exquis d'un cadrage.

Le talent de Carole Musialek est de plus en plus reconnu. Elle a, entre autres, remporté le Grand Prix de la ville de Yellowknife 2013; ses œuvres ont été sélectionnées dans les calendriers 2014 et 2015 de la section TNO de la Société pour la nature et les parcs du Canada et elle fait la couverture du numéro de septembre du magazine *Edge*. Le NACC consacrera une exposition à Carole Musialek en juin 2015; en attendant, on peut savourer, sur Internet, sa page Flickr, qui offre beaucoup à voir.

Le vernissage de *Tandem ténois* aura lieu le 8 novembre à 18 h. Yves Lécuyer y fera un spectacle pour l'occasion. L'exposition se poursuivra jusqu'au 8 décembre.

Lettre ouverte au public

du ministre de la Santé et des Services sociaux et de l'administrateur en chef de la santé publique des TNO

Étant donné la couverture médiatique sur le virus Ebola ces derniers temps, il est normal que les gens s'inquiètent. La probabilité que le virus Ebola pénètre en sol canadien, ou aux TNO, reste très faible. Le ministère de la Santé et des Services sociaux prend des mesures pour veiller à notre bonne préparation dans l'éventualité peu probable où un cas de la maladie à virus Ebola se déclarait ici.

Même s'il est peu probable que le virus Ebola se déclare aux TNO, notre système de soins de santé est prêt. Le gouvernement fédéral a pris un certain nombre de mesures pour identifier tout cas éventuel et endiguer la propagation potentielle du virus. Des mesures de surveillance accrues à tous les points d'entrée au Canada permettent de contrôler les Canadiens et les visiteurs entrant au pays et provenant des pays touchés. Les voyageurs présentant des symptômes seront mis en quarantaine et surveillés.

Le risque pour le Canada et les TNO reste très faible.

Le virus Ebola se transmet uniquement par contact direct avec des liquides organiques.

Une personne asymptomatique n'est pas contagieuse.

Les TNO sont prêts à faire face à tout cas éventuel du virus Ebola,
et les fournisseurs de soins de santé disposent des outils nécessaires.

L'Agence de la santé publique du Canada a mis sur pied des équipes d'experts en santé publique qui sont de garde pour aider toute province ou tout territoire suspectant un cas sur son sol. Les administrateurs en chef de la santé publique de partout au Canada ont mis au point des lignes directrices et des protocoles communs destinés aux travailleurs de première ligne dans le domaine de la santé, et ces efforts de collaboration assurent une méthodologie nationale coordonnée.

Ici aux TNO, nous avons élaboré un plan pour faire face à tout cas éventuel. Nous sommes en contact étroit avec les équipes régionales et le personnel de première ligne pour leur assurer l'accès aux ressources et aux renseignements requis s'ils étaient confrontés aux symptômes du virus. Nos procédures et nos protocoles sont basés sur les meilleures pratiques et les conseils des autres provinces et territoires. Nous nous assurons que les établissements de santé disposent des fournitures et de l'équipement requis et sont en mesure de former leur personnel. Nous sommes en contact étroit avec les équipes du système de soins de santé de l'Alberta qui accepteront d'accueillir dans les centres de soins appropriés tout malade pour lequel on suspecte le virus Ebola.

Vous pouvez consulter les renseignements mis à jour régulièrement sur les sites suivants :

Ministère de la Santé et des Services sociaux :
www.hss.gov.nt.ca

Agence de la santé publique du Canada :
http://healthycanadians.gc.ca/diseases-conditions-maladies-affections/disease-maladie/ebola/index-fra.php

Twitter :
@ACSP_TNO @GlenAbernethy

Si vous souhaitez faire un don, veuillez consulter le **www.croixrouge.ca** ou le **www.msf.ca.**

Glen Abernethy
Ministre de la Santé et des Services sociaux

Andre Corriveau
Administrateur en chef de la santé publique



Octobre 2014 | **www.hss.gov.nt.ca**

Juristes d'expression française

La vie après la revendication

Jean-Pierre Dubé (Francopresse)

Les rumeurs de coupes de fonds n'étaient pas exagérées. La Fédération des associations de juristes d'expression françaises (FAJEF) et ses sept membres, réunissant 1300 juristes en milieu minoritaire, se sont adaptés.

Avec la *Feuille de route pour les langues officielles 2013-2018*, Justice Canada a retiré son appui à la revendication politique. Le financement de la FAJEF a été réduit ainsi que le personnel. La direction générale et des employés à temps partiel gèrent l'organisme et deux volets d'activités : l'information et la formation.

« Ça fait longtemps qu'on n'intervient plus activement dans des dossiers politiques, déclare le président Allan Damer, avocat de pratique privée à Edmonton, en Alberta. Mais c'est encore possible de s'exprimer. On ne nous a jamais demandé de ne pas revendiquer. »



Me Allan Damer est le président de la Fédération des associations de juristes d'expression française. (Photo A. Damer)

La FAJEF s'associe aux grandes stratégies comme membre de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA). Par exemple, souligne Me Damer, « pour la question du bilinguisme à la Cour suprême, c'est normal qu'on le demande.

« Comme juriste francophone, ce n'est pas facile de ne pas revendiquer. Mais dans notre pratique quotidienne, on a l'occasion de faire des choses. On s'adapte à ces changements. »

La FAJEF participe entre autres aux pressions pour augmenter l'enveloppe de l'aide juridique. « La baisse du financement affecte la population générale, soutient le président, mais l'effet est énorme sur les francophones en situation minoritaire. »

Seule l'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM) continue à faire surtout de la revendication. « C'est notre mission principale, signale la présidente Aimée Craft. Notre priorité est d'assurer la place du français à tous les niveaux de l'appareil judiciaire.

« Auparavant, ajoute-t-elle, on travaillait aussi au niveau du communautaire et des services aux membres. On a décidé de prendre du recul et d'œuvrer en partenariat sur ces volets. » L'AJEFM participe notamment à la formation offerte par une section du Barreau manitobain créée pour appuyer les membres pratiquant en français.

Le volet formation de la FAJEF touche l'offre de services pour mieux équiper le système juridique. L'amélioration des capacités en français s'adresse non seulement au personnel des cours supérieures, mais aussi des cours provinciales et territoriales : juges, procureurs et greffiers.

Le volet information vise le soutien aux centres de justice s'adressant aux citoyens. « À l'extérieur du Québec, note Allan Damer, beaucoup de francophones ne connaissent pas leurs droits. Par exemple, en droit criminel, tous les Canadiens ont le droit à un procès en français ou en anglais. »

En Ontario

L'information est une des priorités de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO). L'organisme ouvrira en janvier un Centre d'information juridique près de la Cour de justice d'Ottawa et y déménagera aussi ses bureaux, explique la secrétaire du Conseil d'administration, Sonia Ouellet.

« On veut faciliter l'accès à la justice en français. Il y aura deux avocates sur place, non pas pour donner des conseils juridiques, mais de l'information sur les droits en français et pour aiguiller les gens vers des services. »

L'autre projet d'envergure de l'AJEFO est le site de vulgarisation juridique construit en partenariat avec Ottawa et la province. Le portail cliquezjustice.ca offre des informations adaptées aux jeunes, aux enseignants et au grand public de tous les territoires et provinces. Jurisource.ca est le site de la FAJEF pour les professionnels.

« Jadis, l'AJEFO a fait beaucoup de revendications, rappelle Me Ouellet, parce qu'on n'avait pas de services. Maintenant des lois sont en place, les services sont garantis et le ministère travaille avec la communauté.

« Notre avantage, précise-t-elle, c'est qu'en plus des fonds fédéraux et provinciaux, on a d'autres sources pour des projets, sans compter les cotisations de nos 600 membres. Dans bien d'autres provinces, c'est dommage que le fédéral contribue moins : la probabilité d'aller chercher d'autres fonds est limitée. »

Immigration francophone

Message contradictoire du fédéral

Danny Joncas (Francopresse)

Pendant que les communautés francophones hors Québec s'apprêtaient à célébrer la Semaine nationale de l'immigration francophone, du 2 au 8 novembre, le commissaire aux langues officielles et ses homologues de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick levaient un drapeau rouge la semaine dernière.

Dans un effort conjoint, les trois chiens de garde en matière de droits linguistiques ont montré de sérieuses inquiétudes quant au fait que seulement 2 % des immigrants s'établissant à l'extérieur du Québec sont francophones, alors que la population de langue française que l'on y retrouve se chiffre à 4 %.

« L'immigration est essentielle pour la vitalité, voire l'avenir, des communautés de langues officielles en situation minoritaire. Pour bénéficier de l'immigration, les communautés francophones et acadiennes se doivent d'attirer une proportion d'immigrants égale ou même supérieure à leur poids démographique », estime Graham Fraser, commissaire aux langues officielles du Canada.

« Il est indispensable que le gouvernement provincial se dote de tous les outils nécessaires, y compris une collaboration avec le gouvernement fédéral, afin d'atteindre sa cible et de répondre à la fois aux besoins et priorités des nouveaux arrivants francophones, mais aussi à ceux des communautés d'accueil », croit quant à lui François Boileau, commissaire aux services en français de l'Ontario, province où l'on souhaite attirer 5 % d'immigrants francophones.

« L'immigration est une juridiction partagée. Pour maintenir le poids démographique des francophones du Nouveau-Brunswick à 33 %, il est impératif que les gouvernements fédéral et provincial adoptent une approche concertée à long terme », prône pour sa part Katherine d'Entremont, commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.

Signes inquiétants

Au lendemain de la sortie des commissaires, le ministre fédéral de l'Immigration, Chris Alexander, présentait le rapport annuel de son gouvernement sur l'immigration, en plus du plan des niveaux d'immigration pour 2015.

Ce plan n'a rien pour rassurer les communautés francophones vivant en situation minoritaire puisque d'après les commentaires du ministre, Ottawa semble d'abord et avant tout accorder la priorité à l'immigration économique, et ce, peu importe la langue.

« Nous allons continuer à attirer les gens les plus ambitieux, les plus talentueux et les plus en demande afin de contribuer à la création d'emploi et à la croissance de l'économie canadienne. Nous voulons répondre aux besoins des employeurs mieux que jamais auparavant », a précisé le ministre.



Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada, Chris Alexander, accueille de nouveaux Canadiens lors d'une cérémonie spéciale pour la Semaine de la citoyenneté à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. (Gracieuseté Citoyenneté et Immigration Canada)

Ainsi, en 2015, le fédéral prévoit accueillir entre 260 000 et 285 000 nouveaux résidants permanents, dont 65 % d'immigrants économiques et 35 % d'immigrants dans le cadre de son programme d'unification des familles et de son volet humanitaire.

Interrogé en conférence de presse quant à l'importance de l'immigration francophone pour son gouvernement, le ministre Alexander est demeuré plutôt vague.

« On a l'impression que les communautés nous encouragent à poursuivre nos efforts envers l'immigration francophone. Nous avons maintenant des réseaux et des partenaires dans chaque province et territoire qui passent le mot que c'est possible et profitable pour les francophones d'immigrer dans nos communautés », a-t-il dit.

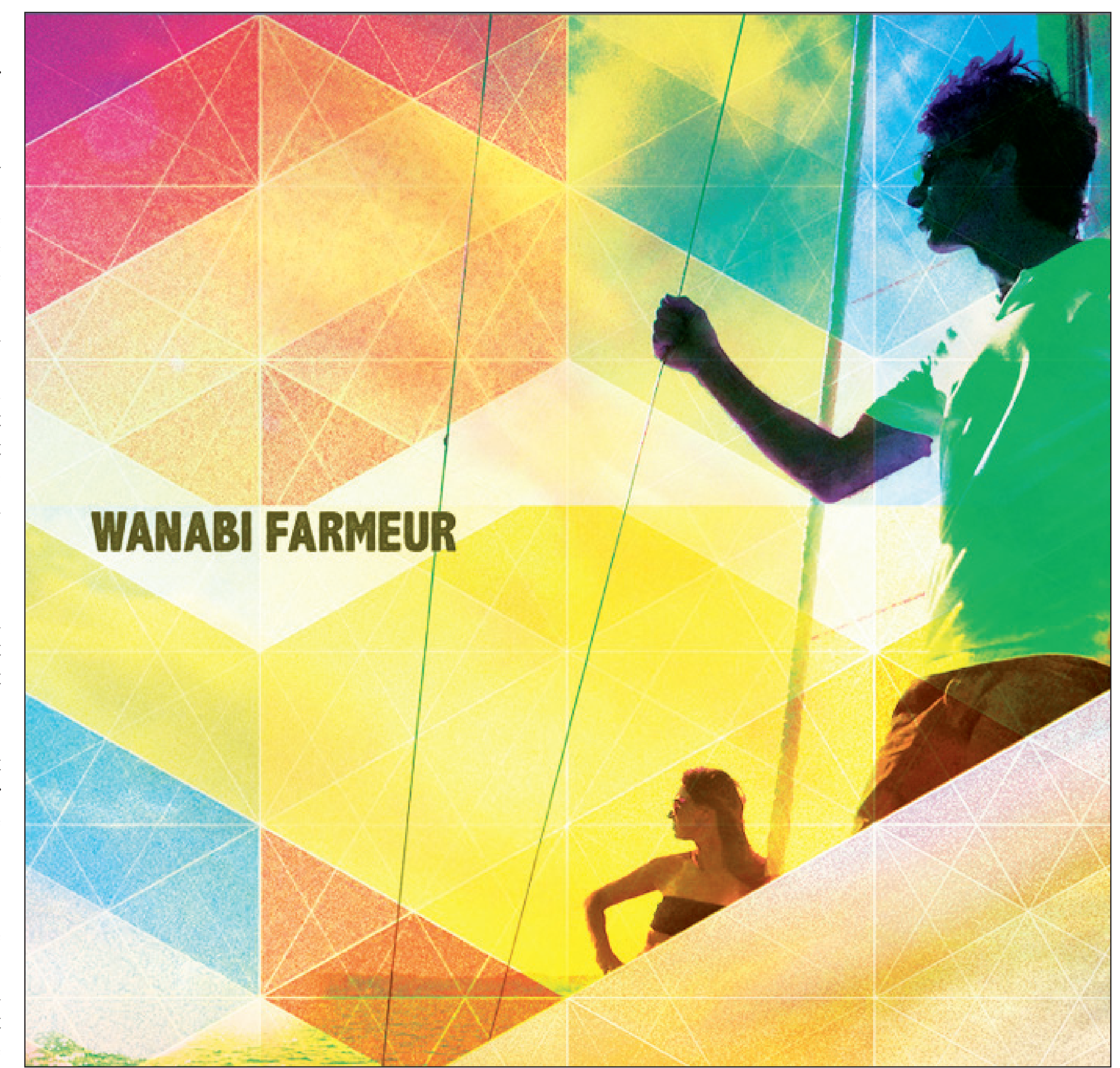
« Nous aimerions que 4 % de l'immigration hors Québec soit francophone d'ici 2018. Toutes nos villes sont attrayantes pour les francophones et disposent de systèmes scolaires bien établis », a renchéri le ministre.

Pourtant, du côté de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada, on estime qu'il y a loin de la coupe aux lèvres, surtout à la suite de la récente annonce de l'abolition du programme Avantage significatif francophone. La FCFA attend donc que le gouvernement fasse part de sa stratégie visant à accroître le nombre d'immigrants francophones.

Chronique musicale

Wanabi Farmeur : assumer la joie de vivre

Jean-Étienne Sheehy (Francopresse)



Au début des années 2000, Mathieu D'Astous et Ginette Ahier étaient les têtes d'affiche d'une nouvelle mouvance d'artistes issus de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Les deux auteurs-compositeurs-interprètes avaient les oreilles tournées vers la grande planète musicale francophone; le premier explorait les musiques africaines avec une intention chansonnière tandis que la deuxième livrait de jolis bijoux de pop indé sous la bannière des disques La Tribu. Ces jours-ci, ce couple dans la vie lance un premier album en duo, sous le nom **Wanabi Farmeur**.

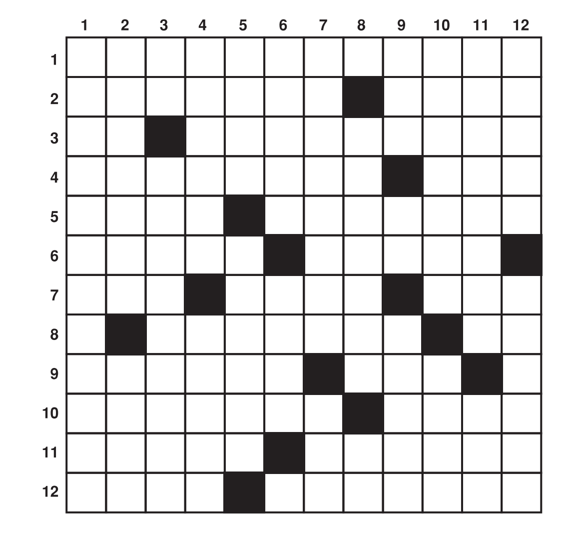
En cette époque de rock indépendant glauque, la proposition ensoleillée de Wanabi Farmeur, est la bienvenue. D'Astous et Ahier livrent une pop chaleureuse, aux airs rétro, mais qui se distingue avec aisance grâce aux couleurs qui débordent et prennent vie sous différentes formes. Le résultat est fort sympathique, mais la relation musicale du duo a préséance sur la nature romantique projet. Au bout de l'écoute, ce choix artistique est un des bons coups du duo.

Ce disque homonyme n'a rien d'une introduction pour le duo. Si cela n'a rien d'étonnant étant donné les escapades précédentes des deux membres de Wanabi Farmeur, le tandem est en plein contrôle de son offre. Les régionalismes occupent une place importante à l'écrit, mais cet élément est efficace et subtil (*Blowé ma cage*). À l'avant-plan, on retient les images mémorables (*El Dorado*) et la justesse des arrangements (*Bingo*), témoignant d'une audace musicale rarissime en Acadie. C'est particulièrement vrai, car Wanabi Farmeur arrive à opérer quelque part entre une intention chansonnière et un contexte vif et ambré.

Une grande critique s'impose toutefois au bout de l'écoute. Étant donné la nature artisanale des sessions d'enregistrements, le produit manque parfois de fini et de lustre. Si cela offre une certaine spontanéité, parfois les bonnes intentions sont livrées dans le désordre. Une dernière remarque; Jon Anderson du groupe Yes a prêté sa voix à *Floating Shack*. Toutefois, cet élément a plus d'importance à la lecture du livret qu'à l'écoute du disque, tant ce titre incarne d'abord et avant tout l'esprit étincelant de Wanabi Farmeur.

MOTS CROISÉS

Nº 349



HORIZONTALEMENT

1. En général.
2. Produit par un long travail intellectuel. — Cri du chien courant devant l'animal arrêté.
3. Bouquiné. — Prenions par choix.
4. Interruption de l'irrigation sanguine d'un organe. — Avant les autres.
5. Mis ma confiance en (me). — Impalpable, aérienne.
6. Exaltés par une passion. — Différend, mésentente.
7. Démonstratif. — Fiel du bœuf. — Lettre de l'alphabet grec.
8. Mis quelqu'un dans une situation dangereuse. — Interjection.
9. Imbéciles. — Petite crêpe de riz fourrée, roulée et frite.
10. Qui ont les couleurs de l'arc-en-ciel. — Canidé sauvage d'Asie.
11. Passes sous silence. — Paie les faveurs de quelqu'un.
12. Cassé, hors d'usage. — Disciplines de vie pratiquées en vue d'un perfectionnement spirituel.

VERTICALEMENT

1. Transformation en gel.
2. Qui détourne habilement. — Mit un mécanisme en état de fonctionner.
3. Renforce une affirmation. — Établissements qui vendent des cartes postales.
4. Stupéfiée. — Affluent de la Garonne.
5. Traîne çà et là. — Grivoises.
6. Parfum. — Manière de se vêtir.
7. Peuple légendaire de Thessalie. — Partie d'une écluse.
8. Capitale de l'Iran. — Doublée.
9. Dans le calendrier. — Dupé. — Cigarette.
10. Dépouille une peau d'animal de la bourre qui la recouvre. — Mollusques bivalves comestibles.
11. Petit pain d'épice rond. — Excepté.
12. Dispose en réseau. — Peines.

RÉPONSE DU Nº 349

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	G	E	N	E	R	A	L	E	M	E	N	T
2	E	L	A	B	O	R	A	■	A	B	O	I
3	L	U	■	A	D	O	P	T	I	O	N	S
4	I	S	C	H	E	M	I	E	■	U	N	S
5	F	I	A	I	■	E	T	H	E	R	E	E
6	I	V	R	E	S	■	H	E	U	R	T	■
7	C	E	T	■	A	M	E	R	■	E	T	A
8	A	■	E	N	L	I	S	A	S	■	E	H
9	T	A	R	E	E	S	■	N	E	M	■	A
10	I	R	I	S	E	E	S	■	C	U	O	N
11	O	M	E	T	S	■	A	C	H	E	T	E
12	N	A	S	E	■	A	S	C	E	S	E	S

Horoscope

SEMAINE DU 9 AU 15 NOVEMBRE 2014

Signes chanceux de la semaine : Balance, Scorpion et Sagittaire


Bélier

BÉLIER (21 mars - 20 avril)
Il ne sera pas facile de vous faire sortir de la maison. Vous pourriez même effectuer une partie de votre boulot dans le confort de votre foyer. Vous entamerez aussi un grand ménage.


Taureau

TAUREAU (21 avril - 20 mai)
Il y aura un peu de confusion avec un membre de la famille. Il ne faudrait pas attendre trop longtemps avant de remettre les pendules à l'heure. Tâchez de déterminer qui prend les décisions à la maison.


Gémeaux

GÉMEAUX (21 mai - 21 juin)
Vous pourriez très bien bénéficier d'une promotion inattendue à la suite du départ d'un collègue. Vous aurez sûrement la responsabilité d'occuper la chaise du patron pendant un bon moment.


Cancer

CANCER (22 juin - 23 juillet)
Tous les éléments se mettent en place pour que vous puissiez régler de nombreux soucis assez rapidement. Au travail, votre clientèle devrait croître considérablement en un temps record.


Lion

LION (24 juillet - 23 août)
Avec un peu de ressourcement, vous réussirez à améliorer bien des choses, et ce, dans toutes les sphères de votre vie. Une bonne dose d'inspiration vous aidera à faire les changements nécessaires.


Vierge

VIERGE (24 août - 23 septembre)
Vous serez en charge de rassembler un groupe de gens pour participer à une activité qui sera des plus mémorables. Les résultats seront équivalents aux efforts que vous accorderez à ce projet.


Balance

BALANCE (24 septembre - 23 octobre)
Les responsabilités seront nombreuses. Vous réussirez à établir un ordre dans vos priorités qui correspondra à vos capacités. Heureusement, vos proches vous aideront à élaborer votre plan de match.


Scorpion

SCORPION (24 octobre - 22 novembre)
Planifier un retour aux études n'est pas chose facile, mais cet effort vous sera des plus profitables dans l'avenir. Mal-gré un stress considérable, la persévérance sera la clé du succès.


Sagittaire

SAGITTAIRE (23 novembre - 21 décembre)
Pesez le pour et le contre avant de prendre une décision qui bousculera le cours des événements. Vous adhérerez aussi à un mouvement de nature spirituelle.


Capricorne

CAPRICORNE (22 décembre - 20 janvier)
Réfléchissez bien avant de prendre la moindre décision, même si on vous demande de presser le pas à ce sujet. Votre intuition vous guidera assurément vers la bonne réponse.


Verseau

VERSEAU (21 janvier - 18 février)
Il faudra consacrer de nombreuses heures à la préparation d'une importante négociation afin qu'elle vous soit favorable. Vous trouverez les solutions à tous vos problèmes financiers.


Poissons

POISSONS (19 février - 20 mars)
Vous passerez du temps à revoir votre garde-robe après avoir bien calculé ce que vous pouvez vous permettre de dépenser. Vous soignerez votre apparence pour occuper des fonctions plus prestigieuses au travail.